# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2026

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la **commune de LOUIN**, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en **session ordinaire** le huit septembre deux mil vingt-six à dix-huit heures trente sous la présidence de Line ROGER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 1er septembre 2026

Nombre de Membres en exercice : 15
**Présents : 12** - **Quorum : 7** - **Votants : 14 – Absents : 3 – Procurations : 2**
**Présents** : Line ROGER, Anne-Marie POUPIN, Christophe AUGYROND, Annick JOZEAU, Monique NOLOT, Pierre MORIN, Jocelyne PROVOST, Christophe COSSON, ~~Nelly SUARD~~, Laura FORESTIER, ~~Thierry DOUSSIN~~, Mikaël BOIDRON, ~~Adrien BAUDOUIN~~, Sandy WHITTAKER, Jean-Sébastien TOUZEAU.
**Absents :** Thierry DOUSSIN donne pouvoir à Line ROGER ; Nelly SUARD donne pouvoir à Jocelyne PROVOST – Adrien BAUDOUIN
**Secrétaire de séance :** Jean-Sébastien TOUZEAU

**L'ordre du jour de la réunion est le suivant** :

⇨ Café « Les saveurs de Louin » : Fin du bail et restitution de la caution
⇨ Café « Les saveurs de Louin » Achat de matériels d'occasion
⇨ CCAVT : Rapport général d'activités 2025 – Rapport déchets et assainissement
⇨ Tarifs des locations de salle
⇨ Tarifs des concessions cimetière
⇨ Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
⇨ Remplacement du tracteur Renault : Achat ou location
⇨ Nomination du représentant de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés)
⇨ Débernage et curage des fossés : Devis THIOLLET
⇨ Mise à disposition temporaire du logement du café pour une enseignante
⇨Remplacement de la pelle du Moulin : Devis JOUNEAU

**Mme le Maire demande à ajouter deux délibérations** :

⇨ Appel à contribution : Fonds de solidarité logement
⇨ Appel à contribution : Fonds départemental d'aide aux jeunes

Le conseil accepte

Information et questions diverses

Point sur le café

**DCM 2026-61** **CAFÉ « LES SAVEURS DE LOUIN » RESILIATION DE BAIL ET RESTITUTION DE LA CAUTION**

Madame le Maire expose au conseil municipal :

☞ Que Mr VILLEMIN Stéphane et Mme UNBEKAND Annick, gérants du café « Les saveurs de Louin », locataire du logement 11 rue des Genêts, ont notifié leur volonté de résilier le bail par courrier reçu en Mairie le 19 août 2026.

☞ Que le bail a pris fin le 31 août 2026.

☞ Qu'un état des lieux de sortie a été réalisé le 31 août 2026 en présence des locataires

☞ Que ce état des lieux fait ressortir que le bien a été rendu conforme et qu'aucune dégradation n'a été constatée.

☞ Qu'en conséquence, il convient de procéder au remboursement de la caution d'un montant de 800.00 €, versée le 24 novembre 2025 , lors de l'entrée des lieux sous le titre N° 32003 .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACTE** la résiliation du bail de Mr VILLEMIN et Mme UNBEKAND au 31 août 2026.

**CONSTATE** que l'état des lieux de sortie est conforme et ne révèle pas de dégradation nécessitant une retenue sur la caution.

**DECIDE** de rembourser la caution pour la somme de 800.00 €.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à procéder au mandatement de cette somme.

***Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 8 septembre 2026***
***Publication le 8 septembre 2026***

**DCM 2026-62** **CAFÉ « LES SAVEURS DE LOUIN »**
**ACHAT DE MATÉRIEL D'OCCASION**

Mme le Maire informe les membres de l'assemblée que les gérant du café proposent de vendre à la collectivité :

⇨ La machine à café pour le prix de 500.00 € HT – 600.00 € TTC
⇨ 14 chaises pour le prix de 10 € l'unité HT SOIT 12 € TTC.

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à cette transaction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**ACCEPTE** l'achat de la machine à café et des 14 chaises pour le prix de 768.00 € TTC.

Une facture sera établie indiquant le HT et la TVA.

***Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 8 septembre 2026***
***Publication le 8 septembre 2026***

## DCM 2026-63 CCAVT :RAPPORT D'ACTIVITÉ GÉNÉRAL RAPPORTS « DECHETS » ET « ASSAINISSEMENT »

Madame le Maire présente à l'assemblée les différents rapports d'activités de 2025 concernant la CCAVT
Elle indique que ces rapports lui ont été transmis par la communauté de communes Airvaudais Val du Thouet.
Elle présente les informations contenues dans ces rapports, et précise que ceux-ci sont tenus à la disposition du public et consultables sur le site cc-avt.fr.

***Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 10 septembre 2026***
***Publication le 10 septembre 2026***

## DCM 2026-64 TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE DES FÊTES

Sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de location de la salle des fêtes de Louin pour l'année 2027.

| Utilisation | Demi-journée | 1 jour | 2 jours consécutifs | 3 jours consécutifs |
|---|---|---|---|---|
| Réunion –Exposition | 85 | 125 | 185 | |
| Vin d'honneur | 45 | 85 | | |
| Manifestation - Repas | | 185 | 305 | 420 |
| Forfait spécial réveillon organisé par des professionnels | | | 400 | |
| Spectacle théâtre de verdure<br>Avec location du bar et des sanitaires | | 155 | 255 | |
| Spectacle théâtre de verdure<br>Avec location de la salle | | 205 | 355 | |
| Tenue de réunions publiques en période électorale | gratuit | | | |
| Sono + vidéo projecteur | Mis à disposition pour toutes les locations | | | |

**Pour toutes les associations communales de LOUIN et l'école** de mettre gracieusement à leur disposition, cette salle tous les jours de la semaine du lundi au vendredi (le vendredi jusqu'à 17 heures seulement) + un jour par an le samedi ou le dimanche. Les associations communales souhaitant utiliser la salle une deuxième fois en week-end dans l'année seront facturées à demi-tarif.

La collectivité encaissera des arrhes pour toute demande de réservation à hauteur de 30 % du montant du loyer.

***Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 10 septembre 2026***
***Publication le 10 septembre 2026***

## DCM 2026-65 TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE POUR 2027

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 15 Septembre 2025 par laquelle il avait été décidé des tarifs des concessions dans le cimetière communal.
Ceux-ci s'élevaient pour l'année 2026 à :

| **Durée de la concession** | **Terrain prix du m²** (1 concession de terrain = 2m²) ** | **Columbarium (1 case)** (1 concession en columbarium correspond à 1 case) | **Jardin du souvenir** 1 plaque format 20/25 lettres romaines |
|---|---|---|---|
| Trentenaire | 50 € | 810 € | 40 € |
| Cinquantenaire | 60 € | 1 070 € | 60 € |

Mme le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation pour 2027.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**ACCEPTE** la proposition de Mme le Maire, à savoir, maintenir les tarifs des concessions identiques à 2026.

***Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 10 septembre 2026***
***Publication le 10 septembre 2026***

## DCM 2026-66 INSTITUTION DE LA TAXE SUR LES LOCAUX VACANTS D'HABITATION

***Délibération annulée et remplacée par la DCM 2026-73***

## DCM 2026-67 MISE A DISPOSITION D'UN TRACTEUR PAR LA CCAVT

Mme le Maire fait part aux membres du conseil que le tracteur RENAULT est actuellement hors d'usage. Certains travaux de voirie sont nécessaires à cette période de l'année.

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux conventions de mise à disposition entre collectivités territoriales et EPCI ;
Considérant la demande formulée par la commune de Louin auprès de la CCAVT visant à obtenir la mise à disposition d'un tracteur de manière exceptionnelle ;
Considérant que cette mise à disposition, intervenue à titre gratuit revêt un caractère exceptionnel et précaire et qu'elle est limitée à la période de fin d'année 2026, dans le cadre des travaux de voirie ;
Considérant qu'il y a lieu de formaliser cette mise à disposition par la signature d'une convention encadrant les conditions d'utilisation, de responsabilité et d'assurance du matériel ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**LE CONSEIL MUNICIPAL** :

**APPROUVE** le principe de la convention de mise à disposition à titre gratuit et exceptionnel du tracteur appartenant à la CCAVT.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer , au nom et pour le compte de la commune ladite convention ainsi que tout document relatif à l'exécution de cette convention et les éventuels avenants.

***Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 10 septembre 2026***
***Publication le 10 septembre 2026***

## DCM 2026-68 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA CLECT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général des impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;
Vu le mail de la CCAVT en date du 31 août 2026 demandant la nomination du représentant de la CLECT au sein de chaque commune ;
Considérant que la CLECT est une instance obligatoire chargée d'évaluer le coût des charges liées aux compétences transférées entre les communes et l'EPCI, afin de garantir la neutralité financière de ces transferts et d'ajuster le montant des attributions de compensation ;
Considérant qu'en application des règles fixées par le conseil communautaire, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission qui doit être désigné parmi ses membres ;

Il est proposé au conseil municipal de désigner Mme Line ROGER, Maire en tant que représentant de la commune au sein de cette commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :

☞ **DE DÉSIGNER Madame Line ROGER en tant que représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées pour la durée du mandat municipal.**

☞ **AUTORISER** Mme Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

***Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 10 septembre 2026***
***Publication le 10 septembre 2026***

## DCM 2026-69 DÉBERNAGE ET CURAGE DES FOSSÉS : DEVIS THIOLLET

Mme le Maire présente le devis proposé par SARL THIOLLET d'Airvault concernant les travaux de débernage et curage des fossés.

Ce devis s'élève à la somme de 5 670.25 € HT.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer quant à ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**ACCEPTE** le devis proposé par SARL THIOLLET pour le prix de 5 670.25 € HT.

**MANDATE** Mme le Maire pour signer le bon de commande.

Cette dépense est prévue en section de fonctionnement- article 615231.

***Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 10 septembre 2026***
***Publication le 10 septembre 2026***

**DCM 2026-70** **REMPLACEMENT DE LA PELLE DU MOULIN**
**DEVIS SARL JOUNEAU**

.

Mme le Maire présente le devis proposé par SARL JOUNEAU de LOUIN concernant la fabrication et livraison de bois exotique pour le remplacement de mécanisme de la pelle du moulin. La pose sera réalisée par les employés communaux.

Ce devis s'élève à la somme de 693.00 € HT.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer quant à ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**ACCEPTE** le devis proposé par SARL JOUNEAU pour le prix de 693.00 € HT.

**MANDATE** Mme le Maire pour signer le bon de commande.

Cette dépense est prévue en section de fonctionnement- article 615231.

***Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 10 septembre 2026***
***Publication le 10 septembre 2026***

**DCM 2026-71** **APPEL A CONTRIBUTION :**
**FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'appel à contribution lancé par le Conseil Départemental pour le Fonds de solidarité logement. Ce Fonds Solidarité Logement (FSL) est un outil de cohésion sociale au service des habitants du département qui rencontrent des difficultés pour faire face à leurs charges de logement et d'énergie compte tenu de leur budget restreint.

Les participations financières sont fixées annuellement par chaque partenaire.

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir donner son avis quant à cette participation financière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser une participation financière pour le Fonds Solidarité Logement..
Montant de la participation : 130.00 €
Cette dépense sera prélevée sur l'article budgétaire 65733.

***Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 10 septembre 2026***
***Publication le 10 septembre 2026***

**DCM 2026-72** **APPEL A CONTRIBUTION :**
**FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'appel à contribution lancé par le Conseil Départemental pour le Fonds départemental d'aide aux jeunes.
Le Fonds départemental d'aide aux jeunes est un fonds partenarial destiné à soutenir les jeunes deux-sévriens âgés de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés financières.
Ce fonds apporte des aides alimentaires et d'hygiène, mais aussi d'hébergement, de transport.

Les participations financières sont fixées annuellement par chaque partenaire.

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir donner son avis quant à cette participation financière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser une participation financière pour le Fonds départemental d'aide aux jeunes.
Montant de la participation : 130.00 €
Cette dépense sera prélevée sur l'article budgétaire 65733.

***Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 10 septembre 2026***
***Publication le 10 septembre 2026***

**DCM 2026-73** **INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION**

Mme le Maire de Louin expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

**(Exposé des motifs conduisant à la proposition)**

**Vu** l'article 1406 bis du code général des impôts,
Le conseil municipal , après en avoir délibéré et vote à mains levées :
POUR : 9 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 5

**Décide** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
**Charge** la maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

***Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 14 septembre 2026***
***Publication le 15 septembre 2026***

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Mise à disposition temporaire du logement du café
Les conseillers ne souhaitent pas mettre à disposition le logement du café. La gestion semble compliquée pour une occupation occasionnelle. Ils proposent de se renseigner à St-Loup vers une location de Tiny House.

Nouvelle Gérance du café : Mme le Maire propose aux conseillers de choisir entre une gérance classique ou une gérance associative. Le débat est lancé et les conseillers estiment que le fonctionnement associatif semble lourd pour une gestion par des bénévoles.

Repas de fin d'année : Mme le Maire propose en remplacement du colis de fin d'année un repas convivial réunissant les élus et les agents. .Les conseillers approuvent cette excellente initiative qui marquera cette fin d'année de manière festive et qui contribuera à renforcer les liens entre les élus et les agents.
La date retenue est le 4 décembre 2026

Mur du cimetière et sapins : Lors d'un dernier conseil, il avait été évoqué un problème de racines des sapins qui fissurent le mur du cimetière. Les conseillers avaient donné leur accord pour couper les sapins mais l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) souhaite qu'on supprime le crépi qui recouvre le mur afin de rendre les pierres apparentes. Cela favorisera une meilleure aération et le mur ne devrait plus se fissurer. Un devis va être sollicité pour remettre le mur en pierres apparentes.

Pont de Desmoulines : Suite à l'inspection détaillée réalisée par SITES , il ressort que le pont nécessite des travaux. L'association ID79 sera consultée pour des conseils sur le choix des prestataires.

Cours de théâtre et peinture à l'école : Ils sont maintenus pour cette nouvelle année scolaire. Toutefois, Christelle étant indisponible jusqu'à la fin de l'année 2026, les cours pourraient peut-être être assurés par Maxime SENDRÉ. La question lui sera posée.

PNR : Les acteurs du Pays de Gâtine souhaitent une rencontre avec les élus. Prévoir une date.

Véhicule personnel utilisé par un agent communal : Le conseil souhaite qu'une demande soit faite auprès de l'assurance afin de savoir les conséquences en cas de sinistre. Si problème, il faudra imposer à l'agent de ne plus utiliser son véhicule pendant son temps de travail.

**Le secrétaire de séance** **Mme le Maire**
**Mr Jean-Sébastien TOUZEAU** **Line ROGER**

**2026-75**

## Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)

| N° de la délibération | Objet | Classement matière |
|---|---|---|
| DCM 2026-61 | **FINANCES LOCALES** :<br>Café « Les saveurs de Louin : Résiliation du bail et restitution de la caution | 7-1 Décision budgétaire |
| DCM 2026-62 | **COMMANDE PUBLIQUE** :<br>Café « Les saveurs de Louin : Achat de matériels d'occasion | 1-1 Marchés publics |
| DCM 2026-63 | **COMMANDE PUBLIQUE**<br>CCAVT : Rapports annuels | 1-2 Délégations de service public |
| DCM 2026-64 | **FINANCES LOCALES**<br>Tarifs des locations de la salle des fêtes | 7-1 Décisions budgétaires |
| DCM 2026-65 | **FINANCES LOCALES**<br>Tarifs des concessions du cimetière pour 2027 | |
| DCM 2026-66 | **FINANCES LOCALES**<br>Institution de la taxe sur les locaux vacants d'habitation<br>*Délibération annulée et remplacée par la DCM 2026-73* | 7-2 Fiscalité |
| DCM 2026-67 | **COMMANDE PUBLIQUE**<br>Mise à disposition d'un tracteur par la CCAVT | 1-3 Convention de mandat |
| DCM 2026-68 | **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**<br>Désignation du représentant de la CLECT | 5-3 Désignation des représentants |
| DCM 2026-69 | **COMMANDE PUBLIQUE**<br>Débernage et curage des fossés : Devis THIOLLET | 1-1 Marchés publics |
| DCM 2026-70 | **COMMANDE PUBLIQUE**<br>Remplacement de la pelle du Moulin / Devis SARL JOUNEAU | |
| DCM 2026-71 | **DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME**<br>Appel à contribution : Fonds de solidarité logement | 8-2 Aide sociale |
| DCM 2026-72 | **DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME**<br>Appel à contribution : Fonds départemental d'aide aux jeunes | |
| DCM 2026-73 | **FINANCES LOCALES**<br>Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation | 7-2 Ficalité |